



Campagne 2026 des avancements individuels CEA

Côté rémunération, l'année 2025 a confirmé à travers sa **NAO**, une dix-septième année sans revalorisation de la valeur du point ... d'où l'intérêt pour vous d'obtenir un avancement individuel afin d'éviter un décrochage encore plus important de votre pouvoir d'achat. A vous de valoriser votre travail, car **il n'y a rien à attendre de l'État qui a abandonné le CEA depuis longtemps !**

Les réunions entre représentants du personnel et Chefs d'Unités sont prévues en mars et celles de consolidation avec les Directions entre fin mars et avril. Nous vous rappelons que **votre entretien annuel est le moment privilégié pour parler de votre avancement** et/ou de votre promotion avec votre supérieur hiérarchique.

Les représentants en carrière annexe 1 et annexe 2 sont à votre écoute afin de répondre aux questions que vous vous posez au sujet de vos avancements : périodicité, nombre de points, reclassement, changement de catégorie, etc.

➤ Principes Communs :

Chaque année, seule une partie des salariés bénéficie d'une augmentation individuelle dite « avancement » en fonction de son annexe et de sa catégorie.

L'avancement est une décision managériale dans un cadre contraint.

Pour pouvoir bénéficier d'un avancement il faut être présent dans l'unité au **31 décembre** de l'année précédente, soit le 31/12/2025. **Les avancements 2026 prendront effet au 1^{er} juillet 2026.**

Il y a **trois valeurs d'augmentation** : minimale, médiane et maximale.

Environ 80% des salariés avancés bénéficient d'une augmentation médiane. Le reste se répartit de manière à peu près égale entre minimale et maximale.

La valeur du point de salaire est de **5,5531 €** depuis le 1^{er} juillet 2010 sauf pour les salariés annexe 1 E6 - E7 pour lesquels la valeur du point est de **5,2364 €** depuis novembre 2008.

Parce que défendre l'équité entre les salariés est une de nos valeurs.

Adhérer. Défendez-vous !

Votre reconnaissance professionnelle est notre priorité

Contact : C.Meignant - P. Sourdiaucourt — P. Guignandon

R. Novalles - Bâtiment 413 –

Tel : 02 47 26 79 25 ou 06 64 85 00 11

